

## Mairie de LES GRANGETTES

### Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal Du 01 Juillet 2019

**Membres présents : 9**

**Membres excusés : 2** ROUSSEAU Jean-Louis (procuration à Dhoutaut Jacques)  
REEB Virginie

**Membre absent : 0**

- Ordre du jour :**
- **Marché Clocher Eglise – résultat appel offres**
  - **Dossier Valeurs Locatives**
  - **Demande de l'ASEG pour le nom de la voie du lotissement**
  - **Composition du Conseil Communautaire**
  - **Taxe aménagement et Tarif Eau**
  - **Affaires diverses**

#### **1. Marché public Clocher de l'Eglise – résultat appel d'offres**

Monsieur le maire présente le règlement de la consultation du marché public qui est composé de 2 lots :  
Lot 1 Enduits Extérieurs – 2 offres reçues. La commission d'appel d'offres propose de retenir la société Contet&Bourotte pour 3 770 € HT. Accord du conseil

Lot 2 Couverture – ferblanterie : 5 offres reçues dont 3 seulement recevables. La CAO propose de retenir la société Contet&Bourotte pour 63 660 € HT. Accord du conseil

Monsieur le maire est autorisé à signer toutes les pièces relatives au marché.

#### **2. Valeurs locatives**

Une réunion publique a réuni une quarantaine de personnes sur le sujet des valeurs locatives. Il a été proposé à ces personnes d'exercer un recours contre l'administration fiscale de façon individuelle. A ce jour, seules 2 personnes ont donné une réponse favorable pour cette démarche. Le Conseil propose de laisser un délai supplémentaire, jusqu'au 20 août, et décidera de la suite à donner à la prochaine réunion du conseil municipal.

Monsieur le maire informe que suite aux différents échanges avec les services fiscaux, un expert géomètre doit se déplacer sur la commune pour évaluer chaque maison qui doit faire l'objet d'une modification selon la CCID et ainsi faire modifier éventuellement les catégories et/ou les correctifs.

#### **3. Demande de l'ASEG pour le nom de la voie du lotissement**

Monsieur le maire rappelle que le Conseil a décidé de nommer la voie du lotissement La Combe du Four lors d'une précédente réunion. L'ASEG demande au conseil municipal de modifier ce nom pour donner le nom de « Alexandre Barthelet » à cette voie.

L'ASEG devant transmettre d'autres informations, cette décision est reportée à la prochaine réunion.

#### **4. Composition du conseil communautaire de la CCLMHD**

Avant le renouvellement des conseils municipaux, il y a lieu de définir la composition du futur conseil communautaire. La proposition est d'élire 1 conseiller communautaire pour la commune des Grangettes. Accord du conseil.

#### **5. Taxe Aménagement et Tarifs Eau**

Monsieur le maire explique que la taxe d'aménagement s'applique à toutes les nouvelles constructions, en fonction de la surface créée.

Le taux doit être fixé entre 1 et 5 %. Il est actuellement de 4 %

Le Conseil municipal, par 8 voix pour et 2 voix contre, décide d'instaurer un taux de 5 %.

Monsieur le maire rappelle les tarifs de l'eau : 1 € / m<sup>3</sup>, 52.50 € / part fixe et 700 € par nouveau branchement. Le conseil décide de ne pas modifier ces tarifs.

### **6. Affaires diverses**

- Empierrement piste parcelle 9 : le maire présente 2 devis de Espatial et Faivre TP pour ces travaux. Le Conseil retient le devis de Faivre TP (624 € TTC). Monsieur Parrod ne participe pas au vote.

Les parcelles 4 et 7 devraient être exploitées à l'automne.

- Plateaux surélevés : ils devraient être refaits prochainement.
- Aménagements RD 129 : le Conseil a pris connaissance du projet de M.Ciresa. Il décide de délimiter une zone sécurisée avec du marquage au sol et des poteaux en bois.
- L'entreprise Naldéo effectuera des relevés d'eau de nuit pour détecter les fuites.
- Demande pour clôturer le terrain communal chemin du haut. Accord du conseil pour remettre en état la barrière et fermer l'accès aux terrains privés depuis cet espace.
- Organisation pour l'arrosage des fleurs pendant les vacances de Stéphane.
- Rappel des heures pour la tonte et autres travaux extérieurs: en semaine, 8 h 30 – 12 h / 14 h – 19 h 30 ; le samedi 9 h – 12 h / 15 h – 19 h 30 et 10 h – 12 h le dimanche. Merci pour le respect de ces horaires.
- Surveillance des plages prévue du 6 juillet au 25 août 2019.

La séance est levée à 22 h 20  
Les Grangettes, le 2 juillet 2019.

Le Maire,

